

Cadrage indicatif

Les cadrages des épreuves sont élaborés par une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion, du CNFPT, de la profession. Ils sont établis sur la base des cadrages précédemment élaborés par le CNFPT et ont vocation à guider la préparation des concours ou examens, l'élaboration des sujets nationaux et la correction des épreuves.

Cette note présente l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.

DISSERTATION SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL

Concours externe

Intitulé réglementaire (*décret n°2006-1394 du 17 novembre 2006 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des directeurs de police municipale*) :

Une dissertation portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945.

➤Durée : 4 heures

➤Coefficient : 3

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

I- UNE DISSERTATION

La dissertation requiert une aptitude à conduire une démonstration organisée à partir d'une problématique clairement exprimée. Il n'est pas attendu du candidat qu'il ait une vision exhaustive du sujet ou qu'il réponde de façon tranchée à la question posée mais qu'il identifie la ou les questions posées par le sujet et qu'il bâtit une argumentation fondée sur ses connaissances.

Le candidat doit être capable d'étayer sa démonstration par des références de toute nature issues de sa culture personnelle et de son intérêt pour l'actualité.

Un traitement de type "question de cours" qui accumulerait des connaissances sans réelle volonté de démonstration ne répondrait ainsi pas aux exigences de l'épreuve : il s'agit pour le candidat de bâtir un développement cohérent en ordonnant logiquement les informations.

II- UN SUJET D'ORDRE GENERAL

A- Une épreuve sans programme réglementaire

Le sujet peut adopter des formes variées : énoncé d'un thème assorti ou non d'une question, citation, question, par exemple. Son énoncé sera court : 5 lignes au maximum.

La formulation de l'intitulé de l'épreuve et l'absence de programme réglementaire laissent entendre qu'il ne s'agit ni d'une épreuve technique, ni d'une épreuve littéraire voire philosophique. Le thème du sujet portera sur un problème de société permettant au candidat de témoigner de l'intérêt qu'il porte au monde qui l'entoure ainsi qu'à l'actualité.

B- Des annales

*A titre indicatif, le sujet de la **session 2008** organisée par le CNFPT avait été le suivant :*

« La justice peut-elle être injuste ? »

III- LA FORME DE L'ÉPREUVE

La dissertation comprend une introduction comportant une entrée en matière, une problématique et une annonce de plan. Le développement comporte nécessairement plusieurs parties.

Le plan n'est pas matérialisé (pas de numérotation des parties ou sous-parties dans l'annonce de plan, pas de titrage ni de numérotation des parties, sous-parties et paragraphes dans le développement). En revanche, le plan est rendu apparent par une utilisation cohérente des sauts et des retraits de lignes.

La dissertation comporte une conclusion qui ne servira pas à la mise en valeur d'éléments qui auraient été oubliés dans le corps du développement mais en valorisera en quelques lignes l'essentiel.

La dissertation doit être intégralement rédigée (pas de style télégraphique, "prise de note") et comporte des exigences en matière d'orthographe et de syntaxe, la qualité du style jouant un rôle déterminant dans l'évaluation de la copie par les correcteurs.

IV- UN BARÈME GENERAL DE CORRECTION

A- Critères d'appréciation

Une dissertation devrait obtenir la moyenne ou plus lorsqu'elle :

- constitue une démonstration convaincante sous-tendue par un plan annoncé et suivi, et :
- traduit la maîtrise des connaissances requises par le traitement du sujet, et :
- est rédigée dans un style clair et précis.

Une dissertation ne devrait pas obtenir la moyenne lorsqu'elle :

- juxtapose des connaissances sans réelle volonté de démonstration, ou :
- expose des idées sans lien réel avec le sujet à traiter, ou :
- traduit des connaissances approximatives et lacunaires, ou :
- est rédigée dans un style particulièrement incorrect, ou :
- demeure inachevée.

B- Orthographe

L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale attribuée à la copie.

On distingue deux cas de figure :

- les copies dans lesquelles les fautes d'orthographe et de syntaxe participent d'un défaut global d'expression. Ces copies ne sauraient, en tout état de cause, obtenir la moyenne ; elles peuvent même se voir attribuer une note éliminatoire.
- les copies qui, malgré quelques fautes d'orthographe, témoignent d'une maîtrise de la langue correcte. Un système de pénalités s'applique alors en fonction du nombre de fautes.

Deux points seront retirés au total de la note si la copie contient plus de dix fautes d'orthographe ou de syntaxe.